

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 MARS 2005**

Etaient présents : MM. FRIN - GALANTER – GALLO - GLATIGNY- LACROIX-  
PLUMENSI – ROBERT- SCHAAK- VALLEE  
Mmes BERTRAND – ZIADI

Absents excusés : M. SAUVAGE  
M. FANTUZZO  
Mme BUREAU procuration donnée à M. GALANTER  
Mme BARKE procuration donnée à M. FRIN

Secrétaire de séance : M. GALLO  
Date de convocation : 23 Mars 2005

Le compte rendu du 15 mars 2005 ne soulève aucune remarque particulière et est adopté à l'unanimité.

**Ordre du Jour**

Deux points ont été ajoutés à l'ordre du jour et ils concernent le problème des chiens errants et l'ADSL.

**Vote des subventions pour les associations**

M. le Maire et M. GALANTER exposent au Conseil les différentes demandes.

<i>Nom de l'association</i>	<i>Demandé</i>	<i>Accordé</i>	<i>Vote</i>
ACCA	650 €	250 €	Adopté à la Majorité - <b>Pour : 11</b> - <b>Contre : 1 (M. LACROIX)</b> - <b>Abstention : 1 (M.GALLO)</b>
ROCO	4100 €	2000 €	Adopté à la Majorité - <b>Pour : 12</b> - <b>Abstention : 1 (M.GALANTER)</b>
Cheveux d'argent	500 €	500 €	Adopté à la Majorité - <b>Pour : 12</b> - <b>Abstention : 1 (M.FRIN)</b>
Collège Pins Justaret	200 €	200 €	Adopté à l'unanimité
Cotorico	700 €	500 €	Adopté à la Majorité - <b>Pour : 12</b> - <b>Contre : 1 (M.FRIN)</b>
Croix Rouge	-	150 €	Adopté à l'unanimité
Resto du Coeur	-	150 €	Adopté à l'unanimité
T.G.V.	600 €	600 €	Adopté à l'unanimité

**Vote de l'indemnité de gardiennage de l'église**

Cette indemnité traditionnelle vient aider le curé dans son action autour de l'église.  
Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide d'attribuer, à l'unanimité, pour l'année 2005, l'indemnité de gardiennage de l'église et du cimetière suivante : 228,32 €

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

**Vote du Budget Primitif**

M. GALANTER présente le budget de la commune.

*La section investissement :*  
Elle s'élève à 262.843,39 €

Les principales dépenses en investissement concernent l'aménagement de la place des marronniers, l'école, la mise en conformité électricité de tous les bâtiments communaux, la continuation des travaux d'urbanisation, un plan d'équipement vitesse, la pose d'un panneau d'informations publiques et l'étude pour la création d'un atelier communal et d'un local pour les jeunes. Des dossiers de subventions sont prévus pour chacune de ces opérations. Un virement de 40.000€ est effectué de la section fonctionnement vers la section d'investissement.

Quit cet exposé, le Conseil se prononce sur l'approbation du budget investissement :

**VOTE POUR A L'UNANIMITE DES MEMBRES**

*La section fonctionnement :*

Elle s'élève à 455.770,43 €

Les dépenses de fonctionnement sont très proches de celles votées l'année dernière. Seuls quelques postes comme celui des énergies sont en légère augmentation.

Il est proposé de voter les taux d'imposition 2005 avec une augmentation de 1% pour la Taxe d'habitation et le Foncier, à savoir :

Taxe d'habitation :	10,04 %
Foncier bâti :	8,58 %
Foncier Non bâti :	82,02 %

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

Après avoir étudié les autres recettes, le Conseil se prononce sur l'approbation du budget de fonctionnement :

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

#### **Questions diverses**

- M. FRIN évoque le problème des chiens errants dangereux. La compétence en revient au nouveau SIVOS de Montgiscard. Toutefois, la question de l'effectivité du service rendu reste posée. La pratique révélera l'efficacité ou non de ce service.

- ADSL : M. PLUMENSI informe le Conseil qu'il est en relation avec les responsables de France Telecom. Toutefois, les résultats étant sans réels effets à ce jour, il est proposé de demander l'aide des responsables communication du SICOVAL pour faire avancer ce dossier.

Le Maire lève la séance à 20H00

Fait à GOYRANS, le 30 Mars 2005

Le Maire

J.C. VALLEE

Le secrétaire

V.GALLO

Les Conseillers Municipaux